

## AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE AVEC UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE

Par arrêté du 27 août 2024, sur demande du maire de la commune de Sanary-sur-Mer, le Préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique avec une enquête parcellaire conjointe, préalables à (1) la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation, (2) la cessibilité des parcelles ou des droits réels immobiliers, nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement d'un accueil collectif de mineurs, sur le territoire de la commune de Sanary-sur-Mer, à son bénéfice.

Le projet consiste à aménager le Domaine de la Cride en espace d'accueil collectif de mineurs. L'environnement naturel du site sera sauvegardé tout en permettant des activités tournées vers la nature et la recherche scientifique via une sensibilisation aux enjeux de la biodiversité

Le responsable (pétitionnaire) est la commune de Sanary-sur-Mer – Hôtel de Ville – 1, Place de la République – CS 70001 – 83112 Sanary-sur-Mer.

Le dossier complet comprend un sous-dossier relatif à la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation ainsi qu'un sous dossier parcellaire en vue de la cessibilité des biens immobiliers et des droits réels nécessaires à la réalisation du projet.

**Monsieur Philippe BRANELLEC est le commissaire enquêteur désigné.**

**Le siège des enquêtes est fixé en mairie de Sanary-sur-Mer. Les enquêtes s'y tiendront du lundi 7 octobre 2024 au vendredi 25 octobre 2024 inclus, soit 19 jours consécutifs (exceptés samedis, dimanches et jours fériés).**

Pendant la durée des enquêtes, le dossier est consultable : **1°** sur un poste informatique au siège des enquêtes aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous et **2°** sur support papier, en mairie de Sanary-sur-Mer. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur un des registres d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures ci-après :

Lieu et siège des enquêtes	Ouverture		Permanences du commissaire enquêteur	
	Jours	Heures	Jours	Heures
Mairie de Sanary-sur-Mer Hôtel de Ville 1, Place de la République CS 70001 83112 Sanary-sur-Mer	du lundi au jeudi	de 8h30 à 16h30	Lundi 7 octobre 2024	9h à 12h
			Mercredi 16 octobre 2024	13h30 à 16h30
	le vendredi	de 8h30 à 15h30	Mardi 22 octobre 2024	9h à 12h
			Vendredi 25 octobre 2024	13h30 à 15h30

Un poste informatique est également à disposition à l'accueil de la Préfecture du Var pendant toute la durée des enquêtes.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale ou déposées, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège des enquêtes où elles sont annexées à l'un des registres.

**Le dossier peut-être consulté et des observations peuvent être formulées directement** sur le registre dématérialisé, à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5605>. **Le public pourra formuler ses observations** par courriel adressé au commissaire enquêteur du 1<sup>er</sup> jour des enquêtes, à 0h01, au dernier jour des enquêtes, à 24 h, à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-5605@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5605@registre-dematerialise.fr).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public, en mairie de Sanary-sur-Mer et au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var ainsi que sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>, à réception et pendant un an à compter de la clôture des enquêtes.